

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Nangy, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante :

Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY.

Monsieur Laurent FAVRE est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : FONCTION PUBLIQUE – TABLEAU DES EMPLOIS -
ACTUALISATION**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

N° 2024-12-11/11

Vu l'avis du Comité technique du CDG74 du 10/12/2024 ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la délibération n° 2022-09-035 du 14/09/2022 modifiant le tableau des emplois ;

Monsieur le Président rappelle qu'il a été nécessaire de :

- De renforcer les effectifs du SM4CC sur la promotion de l'agilification des lignes Proxim iTi par un emploi dédié à cette mission. Ce **chargé de mission** a comme mission principale de porter le changement auprès des villes et EPCI mais aussi d'animer des rencontres avec les publics concernés par ce changement. Cette personne viendra aussi en renfort sur l'exploitation qui va s'accroître avec l'agilification des lignes. Le profil attendu était soit un A ou un B en fonction des candidatures.
- Suite au départ de la **chargée de projet** Proxivélo-Billetique cat A mi-juillet pour rapprochement géographique, de remplacer par un poste de **chargé de mission**, qui aura pour missions le suivi et le développement de Proxivélo, la création d'une offre Jeunes globale, le suivi de la billettique, du partenariat Ourà... voire du Léman Pass et le cas échéant, de l'autopartage et du covoiturage. Le profil attendu était soit un A soit un B en fonction des candidatures.

Deux postes de cat A et deux postes de cat B avaient donc été déclarés vacants en l'attente des candidatures.

A l'issue de la recherche de candidats, ont été retenus pour :

- Le poste de Chargé de mission Evolution du réseau, un profil de cat A
- Le poste de Chargée de mission Proxivélo..., un profil de cat B

Aussi, M le Président propose donc au Comité Syndical :

- de réactualiser le tableau des emplois au regard des recrutements réellement effectués récemment et ainsi de tenir compte de l'évolution des missions assurées et de la réévaluation des besoins intervenus depuis le vote de la délibération n° 2022-09-035 du 14/09/2022 modifiant le tableau des emplois.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :


LIBELLE DE L'EMPLOI	CADRE et GRADE rattaché à l'emploi	CATEGORIE	EMPLOI POURVU ou VACANT	Possibilité de recours à un contractuel	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
	FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	Attaché hors classe	A	P	NON	TC
Chargé de mission "qualité de service et évolution du réseau"	Attaché	A	P	OUI	TC
Chargé de mission "mobilités alternatives et billettique"	Rédacteur	B	P	OUI	TC
Adjointe au responsable d'exploitation et au responsable finances	Adjoint administratif	C	P	OUI	TC
Chargé d'accueil et secrétariat	Adjoint administratif	C	P	OUI	TC
Agent polyvalent	Adjoint administratif	C	P	OUI	TC
Responsable finances – administration générale	Adjoint administratif principal classe 2 ^{ème}	C	P	OUI	TC
Chargé de communication	Adjoint administratif principal classe 2 ^{ème}	C	P	OUI	TC
	FILIERE TECHNIQUE				
Responsable exploitation du réseau	Technicien principal classe 2 ^{ème}	B	P	OUI	TC

Sur ces bases, et après en avoir délibéré (12 voix pour), le Conseil Syndical

DECIDE

- D'ADOPTER le nouveau tableau des emplois ci-dessus ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice ;
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Nangy, le 11/12/2024

<p>Le Président, Stéphane VALLI</p> <p>Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC</p>	<p>Le Secrétaire de séance</p> 
---	--